



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210301388-20221220-DROITSPLACES23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Treize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme
MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.
M. MAHIEU.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,**
- **M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,**
- **Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,**
- **Mme VAZ.**

Absent :

- **M. HUSSON,**
- **M. MARTIN,**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir la grille tarifaire des Droits de places au 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des tarifs.

Il précise que ces modifications ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 29 novembre dernier.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide.à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux droits de place tels qu'annexés à la présente délibération et ce à compter du 1er janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

22 DEC. 2022

Publié ou Notifié

le : 20 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,



Tarifs applicables pour les droits de place – COMMUNE DE LAPALISSE

Date d'effet au 01/01/2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 003-210301388-20221220-DROITSPLACES23-DE

<u>marché hebdomadaire et autres :</u>	emplacement :	0,60 € le ml
	branchement électrique :	3 € / jour
<i>paiement mensuel à terme échu</i>		

<u>camion outillage</u>		75 € / jour
<u>cirques et chapiteaux:</u>	sur Esplanade Maréchal de La Palice (avec possibilité repli sur Champ de Foire ou autre parking)	
Structures avec chapiteaux/caravanes/camions (forfait de 4 jours)	moins de 50 places:	80 €
	de 50 à 100 places:	130 €
	de 100 à 200 places:	180 €
Petits spectacles type marionnettes sans chapiteau (forfait de 2 jours)		40 €
<i>payable d'avance - à l'installation - et en cas d'annulation, le forfait reste applicable</i>		